Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260408-DEL9080426COSPR-DE

EXTRAIT SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents-représentés : 14

Votants : 14

Le huit avril deux mil vingt six, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry CAUBET, Maire de Locronan.
Etaient présents : Monsieur CAUBET Thierry, Maire, Madame LE GAC Jacqueline Adjointe au Maire, Monsieur BILLEBEAUD Alain, Adjoint au Maire, Madame HASCOËT Monique, Adjointe au Maire , Monsieur PRÉ Jean-Marie, Adjoint au Maire, Monsieur LE JEUNE Philippe, Monsieur BONSIGNE Bruno, Madame GOARDON Virginie, Madame BATTAIS Bérénice, Monsieur HÉNARD Joël, Monsieur LE LAY Laurent, Madame CADIOU QUÉAU Gwénaëlle, Madame Brigitte NICOLAS.

***Date de* convocation :** 01 avril 2026

Procurations : Madame Edwige LEPOT a donné procuration à Monsieur Thierry CAUBET
Absente excusée : Madame Marine KERDREUX

Secrétaire de séance : Monsieur PRÉ Jean Marie

Le quorum étant atteint le conseil peut valablement délibérer.
Les procès-verbaux des séances du 24 février 2026 et du 27 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

- Délégations aux Adjoints-informations
- Constitution des commissions communales- Commission d'appel d'offres élue à bulletins secrets
- Election des délégués de la commune dans les différents Etablissements Publics de coopération intercommunale et autres structures
- Nomination d'un suppléant (e) à la commission intercommunale du logement de QBO
- Fixation du taux des indemnités de fonction du maire et des adjoints
- Délégations au maire
- Autorisation de recrutement de personnel de remplacement , saisonnier ou occasionnel
- Remboursement des frais de déplacements élus et personnel communal
- Commission Locale SPR-désignation de 2 titulaires et 2 suppléants suite à renouvellement conseil
- Nomination d'un conseiller à la Commission de contrôle de la liste électorale
- Commission des impôts directs-liste à proposer
- Projet de convention »coupons commerçants »-autorisation de signature avec la société Maison CADIOU
- Questions diverses-

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260408-DEL9080426COSPR-DE

9-2026-0804-09-COMMISSION LOCALE SPR-DESIGNATION DE DEUX TITULAIRES ET DE DEUX SUPPLÉANTS SUITE A RENOUVELLEMENT DU CONSEIL

Intervention de Monsieur Le Maire

Une CLSPR est instituée dès la création d'un site patrimonial remarquable (SPR) puis consultée au moment de l'élaboration, de la révision ou de la modification du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) et/ou du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) et assure le suivi de leur mise en oeuvre après leur approbation. Sa composition définie par les textes concerne les membres de droit (Etat entre autres et Le Maire), les élus, les représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine ;
et des personnalités qualifiées.

Lorsque la commission locale est présidée par le maire de la commune concernée par le site patrimonial remarquable, y siège également à ses côtés un second représentant de la collectivité désigné par ses soins.

Les représentants d'associations et les personnalités qualifiées sont désignés par l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale après avis du préfet.

Pour chacun des membres nommés, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions ; il siège en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire.
La commission locale approuve un règlement qui fixe ses conditions de fonctionnement.

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,
Désigne les membres suivants pour représenter les élus au sein du collège correspondant de la Commission Locale SPR : 2 titulaires, 2 suppléants

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Jean-Marie PRÉ	Edwige LEPOT
Laurent Le LAY	Joël HENARD

VOTE			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Membres clspr	**14**	**0**	**0**

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire, Thierry CAUBET

